



Celia Blauel présente un plan pour adapter Paris aux effets du dérèglement climatique

En complément du Plan Climat Energie adopté en 2007, Célia Blauel, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'environnement, lance une stratégie d'adaptation de Paris aux changements climatiques.

Alors que 70% des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont produites dans les villes, il est du devoir des collectivités locales d'élaborer et de mettre en place des politiques de réduction de leur impact sur l'environnement et d'anticiper, pour leurs populations, les effets du dérèglement climatique.

.A deux mois de la Conférence mondiale sur le climat (COP21), qui se tiendra à Paris, Célia Blauel, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'environnement, du développement durable, de l'eau, de la politique des canaux et du « plan climat énergie territorial », annonce une nouvelle étape dans les politiques Climat de la ville.

Aux côtés du Plan climat énergie territorial – qui prévoit notamment la réduction de 75% des émissions de CO2 de Paris d'ici 2050 – ce document constitue un plan d'actions pour anticiper les effets du dérèglement climatique et de la raréfaction des ressources naturelles sur la vie des parisiennes et parisiens.

« Adaptée aux spécificités du territoire parisien, cette stratégie ouvre une perspective de long terme sur l'avenir de Paris. Nous inventons ici la ville de demain : une ville adaptée aux changements climatiques qui protège ses habitants, une ville plus résiliente qui propose une gestion durable des ressources naturelles, une ville plus attrayante où il est agréable de vivre pour toutes et tous. » souligne Célia Blauel.

Ce document se décline en 4 axes auxquels sont associées des actions visant à :

Protéger les parisiens face aux événements climatiques extrêmes, notamment en :

- renforçant le plan canicule ;
- ouvrant certains parcs et jardins 24h/24 pendant la canicule ;
- créant des « parcours de fraîcheur » pour rafraichir la ville ;

Garantir l'approvisionnement en eau, alimentation et énergie à Paris, en :

- maîtrisant les consommations d'eau ;
- imaginant de nouveaux usages pour l'eau non potable ;
- renforçant l'accès gratuit à l'eau potable dans l'espace public ;
- développant l'agriculture urbaine ;
- triplant la production d'énergies renouvelables à Paris en 10 ans ;
- portant à 25% la part de denrées consommées à Paris produites en Ile de France.

Vivre avec le changement climatique / Mener les aménagements de demain, en :

- renforçant la présence d'eau en ville (miroir d'eau, baignade) ;
- végétalisant de nouveaux espaces ;
- permettant plus de perméabilisation des sols ;
- intégrant des recommandations d'adaptation des bâtiments et des espaces publics

Accompagner les nouveaux modes de vie et renforcer la solidarité, en :

- aménageant les horaires des équipements publics et les conditions de travail lors d'évènements climatiques extrêmes;
- encourageant les comportements solidaires envers les Parisiens les plus vulnérables ;
- développant la coopération entre les gouvernements locaux sur l'adaptation ;

Les actions dans ces domaines seront progressivement mises en œuvre d'ici 2050.

Contact presse : Alison Hadjez / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr